



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGRIALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



## Brevet Professionnel Agricole (BPA)

### Option Travaux de la vigne et du vin (spécialité Travaux de la Vigne)

#### OBJECTIFS :

- Valider partiellement le BPA option Travaux de la vigne et du vin, spécialité travaux de la vigne.
- Former des ouvriers viticoles sachant tailler la vigne

#### CAPACITES ET COMPETENCES :

- Exercer une activité professionnelle saisonnière ou durable dans une exploitation viticole.
- Créer une activité indépendante en travaux et services viticoles

#### PUBLICS CONCERNÉS :

- Demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion, qui désirent s'insérer dans la filière viticole
- Agriculteur en diversification, désireux de reprendre ou constituer un vignoble.
- Personnes souhaitant se perfectionner et se diversifier en taille de la vigne.

#### CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION :

- Avoir plus de 18 ans
- Avoir un projet professionnel cohérent avec la formation.
- Maîtriser le français écrit et parlé
- Avoir un avis favorable du coordonnateur pédagogique
- Avoir un financement

#### Inscription Ouverte :

Formation sur 2 sites : MÂCON et CHALON

pour cela il vous suffit de télécharger le dossier de  
candidature disponible sur notre site  
[www.macon-davaye.com](http://www.macon-davaye.com)

#### Formation de 399 H

273h en centre  
126h en entreprise

Du 5 Novembre 2019 au 11 février  
2020

#### POSSIBILITÉS DE LOGEMENT ET RESTAURATION SUR LE SITE DE MÂCON

## ORGANISATION DE LA FORMATION :

### Les contenus développés en centre :

- Viticulture
- Taille de la vigne
- Connaissance de la filière
- Notion d'oenologie
- Biologie végétale
- Santé et Sécurité au travail
- Mathématiques de base
- Technique de recherche d'emploi
- Accompagnement de projet professionnel

## REMUNERATION DES STAGIAIRES :

Sous conditions, le stagiaire pourra percevoir une rémunération pendant la durée de la formation :

- Allocation Retour à l'Emploi Formation pour les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'ARE
- Indemnité de l'ASP pour les demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas de l'ARE
- Salaire pour les stagiaires en Congé Individuel de Formation
- Salaire pour les stagiaires dans le cadre du plan de formation entreprise

**Le centre vous accompagnera dans la constitution du dossier de financement et de rémunération.**

## VALIDATION DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le centre délivre à chaque stagiaire une attestation de formation.

Le CFPPA de Mâcon-Davayé est habilité à proposer le BPA Option Travaux de la vigne et du vin spécialité travaux de la vigne par Unités Capitalisables ou (U.C).

A l'issue de la formation, en situation professionnelle, les stagiaires sont évalués dans leurs pratiques et connaissances par un jury d'évaluation constitué d'un formateur et d'un professionnel viticulteur.

En cas d'évaluation positive, le stagiaire pourra demander au centre de l'inscrire au BPA Option Travaux de la vigne et du vin spécialité travaux de la vigne et à proposer à validation l'UC O1 et /ou l'UC S2 au jury Régional « BP-BPA-CS par Unités Capitalisables »

## DONNÉES SUR LE DIPLOME :

Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture  
N° Répertoire Nation des Certifications Professionnelles : 4892  
Code NSF : 211  
Formacode : 21053  
Code CPF (salariés) : 398

**Coordonateur de la formation : Régis NOVARINA**  
**CFPPA de Mâcon-Davayé**  
**En Poncétys 71960 DAVAYE**  
Tél : 03.85.35.83.33 Fax: 03.85.35.86.55  
[cfppa.davaye\(at\)educagri.fr](mailto:cfppa.davaye(at)educagri.fr)